

# Rapport du Conseil d'Administration de la Chambre de commerce Suisse en France à l'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 1929

Autor(en): **Courvoisier, J.-L. / Trembley, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1929)**

Heft 87

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889465>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8<sup>e</sup>)

## BULLETIN MENSUEL

Le Numéro : 3 fr. (français)

MARS 1929

Abonnement : 30 fr. (français)

NUMERO 87

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER

VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER: M. FÉLIX DU PASQUIER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

## Rapport du Conseil d'Administration

de la Chambre de Commerce Suisse en France

à l'Assemblée générale ordinaire

du 15 Mars 1929.

Monsieur le Ministre,  
Messieurs,

Après avoir traversé, en 1927, une ère prolongée d'instabilité et de malaise, les relations commerciales franco-suissees ont connu, à partir du printemps de 1928, une période plus calme.

Dans le rapport présenté à votre Assemblée générale du 5 juin dernier, votre Conseil, en vous apportant un compte rendu détaillé de l'activité intense déployée par notre secrétariat général durant la période qui venait de prendre fin, s'était nécessairement étendu sur le rôle que les circonstances l'avaient amené à jouer, aux heures les plus critiques de nos négociations commerciales.

Mais les années, comme les jours, se suivent sans nécessairement se ressembler. La période dont nous avons à vous rendre compte est d'abord plus courte. Moins de dix mois, en effet, nous séparent aujourd'hui de notre dernière assemblée car, pour déférer au vœu alors exprimé par Monsieur le Ministre et que

vous aviez unanimement appuyé, votre Conseil vous a convoqués trois mois plus tôt que les précédentes années.

Ensuite, notre activité, sans avoir été moins utile, ainsi que nous allons vous le montrer, a été différente en ce sens qu'elle ne s'est signalée par aucune manifestation extérieure et publique. Pour cette raison même, elle est plus malaisée à exposer ou, pour parler plus exactement, elle ne prête guère à de longs développements. C'est pourquoi nous n'avons pas cherché à vous présenter un rapport aussi long que celui de l'an dernier. Il sera court. Nous nous bornerons à résumer dans ses grandes lignes, notre activité en 1928. Nous n'essayerons pas de vous en donner une analyse détaillée, mais nous nous efforcerons d'en faire ressortir les caractéristiques.

\*\*

Il était à prévoir — et nous avions prévu — qu'après une période d'instabilité aussi prolongée, quelque temps se passerait, sans doute, avant que le mouvement des exportations suisses en France pût s'ajuster aux conditions

## LOYS HOURIET

Nos éditions d'objets d'art  
ciselés et patinés par l'artiste

EXPOSITION DE VENTE :

3, Cité Popincourt, PARIS (11<sup>e</sup>)

14, rue de la Folie-Méricourt

Décoration, devis et croquis sur demande

TÉLÉPHONE : Roquette 19-05

## Société de Banque et de Finance S. A.

15, RUE DU GÉNÉRAL-DUFOUR  
GENÈVE

Toutes opérations de Banque et de Bourse  
aux meilleures conditions

Paiements de tous coupons

GESTION DE FORTUNES

TÉLÉPHONE :  
Stand 0.183 (5 lignes)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE  
Sobanfi-Genève

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Banque Fondée en 1865

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital entièrement versé :

75 millions

Réserves : 27 millions

Siège social :

MARSEILLE, rue Paradis, 75

Succursale : PARIS, rue Auber, 4

NOMBREUSES AGENCES

Dans le Midi de la France,  
en Algérie, en Tunisie et au Maroc

Agence à Vichy;

Bureau (de saison) à La Bourboule  
Vals (Par Aubenas)

Agence à LAUSANNE (Suisse)

Traite toutes les Opérations  
de Banque,  
de Titres et de Marchandises

## A. Iselin & Co

Membres du  
New-York Stock Exchange

36, Wall Street

New-York

Adresse Télégraphique : ISELIN, NEW-YORK

Téléphone : 33-28 Adresse Télégr. : Gérioco  
TRANSPORTS INTERNATIONAUX  
Maritimes et Terrestres

TRANSIT PORTEFAITAGE

## Joseph GEHRIG & C<sup>ie</sup>

Successeurs de la Maison

A. Natural, Le Coultre & C<sup>ie</sup> (France) S. A.

7, RUE BEL-AIR, MARSEILLE

Agents à PARIS, LYON, STRASBOURG, ALGER,  
ANVERS, BRUXELLES, LONDRES, NEW-YORK,  
GENÈVE, BALE.

Correspondants aux Frontières  
et Principales Villes de l'Étranger

PRIX A FORFAIT

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

## BANQUE COURVOISIER

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de Francs

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 8, rue d'Artois

Dépôts à vue et à préavis

Conservation de titres

Encaissement de coupons. - Escompte. - Changes

Opérations de Bourse

Location de Coffres-Forts

du nouveau régime douanier et manifester une tendance quelconque, dans le sens d'une reprise ou, au contraire, d'une nouveau fléchissement.

L'interdépendance des accords conclus par la France avec l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, l'Italie, l'Autriche et quelques autres pays, a été pendant quelque temps, pour nos exportateurs, une source de difficultés et ce fut, pour notre Secrétariat général, une occasion très naturelle de les piloter dans le dédale des nomenclatures et des chiffres, en attendant que l'administration française ait eu le temps de fonder, en un recueil unique, la tarification complexe résultant de ces accords successifs.

Notre Secrétariat général a eu, ainsi, la satisfaction de pouvoir aider un grand nombre de maisons suisses à déterminer avec exactitude le montant des droits d'entrée en France désormais applicables à chacun de leurs articles. Dans ce domaine particulier, il a eu à faire face à une correspondance considérable et qui, à elle seule, suffirait à démontrer l'utilité pratique d'une organisation comme la nôtre.

Malgré sa documentation et son entraînement, notre Secrétariat général s'est parfois trouvé en présence de cas particulièrement difficiles à démêler. En plusieurs circonstances il a sollicité l'interprétation officielle de l'administration française et nous ne voulons pas laisser passer cette occasion d'exprimer à la Direction générale des Douanes françaises, la reconnaissance de notre Chambre de Commerce pour la rapidité, la précision et la parfaite complaisance avec lesquelles elle répond toujours à nos questions.

\*\*

Tandis que se poursuivait ce premier travail d'interprétation des tarifs, nous nous demandions, tout naturellement, comment les nouveaux droits affecteraient le mouvement des exportations suisses en France. Sur ce point encore, la correspondance reçue nous a, dès le milieu de l'année 1928, fourni d'intéressantes indications. Peu à peu, en effet, le nombre allait croissant des maisons suisses qui, après avoir obtenu les précisions nécessaires quant aux droits, nous interrogeaient sur la possibilité de faire mieux connaître ou d'introduire pour la première fois leurs articles sur le marché français.

En même temps nous avons vu augmenter, progressivement, le nombre des industriels français ou des négociants importateurs qui se renseignent auprès de nous, tantôt en vue d'acheter des articles et produits divers de fabrication suisse, tantôt avec le désir de représenter, en France, des maisons suisses.

Ce renouveau d'espoir des exportateurs suisses à l'endroit du marché français, concordant avec ces marques nouvelles d'intérêt de la part d'importateurs français à l'endroit des produits suisses, nous est apparu comme un symptôme doublement encourageant.

Dès le milieu de l'année 1928, nous nous sommes donc demandé si ces tendances nouvelles demeurerait à l'état de velléités superficielles, inspirées par une curiosité passagère, ou si, comme nous en caressons l'espoir, elles étaient bien les signes précurseurs d'une reprise des exportations suisses à destination de la France.

Nous savions, qu'en 1927, la moyenne mensuelle des exportations suisses en France avait été, en francs suisses, de 11 millions 260.000 francs et nous avons pu constater, déjà, que pour le premier semestre de 1928, cette moyenne mensuelle s'était légèrement améliorée en s'élevant à 11 millions 980.000 francs.

Avec le troisième trimestre, la moyenne mensuelle fit un nouveau progrès en s'élevant à 12 millions 411.000 francs. Enfin, le dernier trimestre de 1928 corroborait nos pressentiments et nos espoirs en établissant sa moyenne mensuelle à 15 millions 869.000 francs. Dans l'ensemble, après une chute ininterrompue qui dura quatre ans et nous avait vivement alarmés, nos exportations en France, tombées de 214 millions en 1923 à 135 millions en 1927, se sont relevés à 156 millions en 1928 et, tandis que leur moyenne mensuelle — nous venons de le voir — était tombée à 11 1/4 millions en 1927, elle s'est relevée, en 1928, à 13 millions de francs suisses.

Ce résultat, ainsi que nous en avons fait la remarque dans notre dernier *Bulletin mensuel*, confirme l'opinion exprimée, en Suisse, par tous les gens raisonnables, au moment de la conclusion des négociations commerciales de 1927-1928, à savoir que si les accords auxquels elles ont abouti n'ont pas été en tous points satisfaisants, ils permettaient, du moins, de compter sur une plus grande stabilité dans le régime des échanges.

Lait concentré sucré  
& Farine Lactée

Nestlé s'élève tout seul!

Les Bébés

**NESTLÉ**

" les aliments qui donnent de bonnes joues "

GRATUITEMENT, ÉCHANTILLON LAIT OU FARINE & BROCHURE "ALIMENTATION & SOINS DES ENFANTS" (D'VIDAL)

NESTLÉ 6, Avenue Portalis  
PARIS (VIII<sup>e</sup>)

**RACCORDS EN FONTE MALLÉABLE**

**+GF+**  **+GF+**

LEUR QUALITÉ ASSURE DES ÉCONOMIES CERTAINES

OUTILLAGE PERFECTIONNÉ

Sté A<sup>me</sup> pour la Vente des  
**RACCORDS SUISSES**  
PARIS

ROBINETTERIE DE CHAUFFAGE

26, RUE DU CHEMIN VERT




Les effets de cette stabilité ont été heureux, en vérité, puisqu'ils se sont traduits, d'une année à l'autre, par une augmentation de 21 millions, c'est-à-dire de plus de 15 %, dans le total de nos exportations en France.

Envisagés sous un angle plus large, les résultats de 1928 ne sont pas moins intéressants, ainsi que nous l'avons établi, dans notre *Bulletin*, en étudiant, d'une part la position relative de la Suisse dans le groupe des principaux fournisseurs de la France et, d'autre part, la position relative de la France, dans le groupe des principaux clients de la Suisse.

Nous avons montré, d'abord, que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Italie ont vu diminuer, en 1928, leurs exportations en France, alors que la Suisse a vu augmenter les siennes.

Nous avons montré, ensuite, que dans le groupe des cinq principaux clients de la Suisse, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Italie, ont réduit en 1928 leur quote-part d'achats en Suisse, tandis que la France seule a augmenté la sienne. Dans les exportations totales de la Suisse, la quote-part de la France a passé de 6,6 % en 1927, à 7,3 % en 1928.

Aucun de nous, il y a un an, ne se serait aventuré à prédire que l'année 1928 marquerait une amélioration aussi appréciable du mouvement des exportations suisses à destination de la France et c'est pourquoi les chiffres que nous venons d'analyser nous donnent une raison nouvelle de rendre hommage à la sagesse de nos négociateurs.

Et pour en revenir à l'activité de notre Chambre de Commerce, n'est-il pas particulièrement intéressant de remarquer qu'en voyant s'accroître rapidement le volume de sa correspondance et s'intensifier le courant des offres et demandes de produits suisses, notre Secrétariat général a eu la double satisfaction et de pouvoir observer dans ses premières manifestations, ce mouvement de reprise dont les statistiques lui ont confirmé la réalité, et de pouvoir collaborer très activement à cette reprise, d'en accélérer même le rythme, en renseignant promptement, en documentant avec exactitude, en conseillant et encourageant tous ceux qui de l'un ou de l'autre côté du Jura, aspiraient à une reprise de l'exportation en France de nos produits suisses de qualité.

Les exportateurs français, de leur côté, n'ont certainement pas eu à sa plaindre des débouchés que le marché suisse leur a assuré,

en 1928, puisqu'au total leurs exportations se sont élevées, en francs suisses, à 490,8 millions, en augmentation de 16,1 millions sur le total de 1927. La Suisse reste donc une excellente cliente de la France. Nous sommes heureux de rappeler, à ce propos, que si notre premier désir est de travailler avec ardeur et par tous les moyens en notre pouvoir au développement des débouchés de la Suisse sur le marché français, nous accueillons toujours avec empressement les occasions qui nous sont offertes de rendre service aux exportateurs français, surtout lorsque leurs produits ne sont pas de nature à faire concurrence aux produits suisses sur les marchés mêmes de la Suisse.

Dans ce domaine, notre Secrétariat a eu, au cours de l'exercice écoulé, la satisfaction de pouvoir être utile à un nombre de maisons françaises beaucoup plus grand que par le passé. Qu'il s'agisse de leur trouver de bons représentants en Suisse, de les renseigner sur notre tarif douanier, notre législation ou nos usages commerciaux, nous avons toujours été en mesure de leur procurer ce qu'ils cherchaient. Ce n'a pas toujours été sans peine, mais leur reconnaissance chaleureuse nous a toujours amplement et agréablement récompensés.

Vous voyez qu'au cours des derniers mois, l'activité de notre Secrétariat général — en collaboration constante avec nos sections de Lyon et de Marseille — si elle a été moins apparente, n'a certes pas été moins utile, ni moins importante que son rôle au cours du précédent exercice.

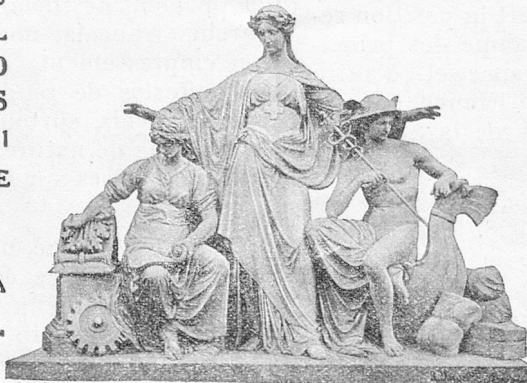
Alors que, dans les moments de difficultés et de crise, il appartient à une institution comme la nôtre d'éclairer l'opinion et, statistiques en main, de prendre la défense des industriels dont elle est la mandataire, il lui incombe, en temps de reprise, de mettre sa riche documentation et son expérience au service de chacun de ses mandants, dans toute la mesure où cette collaboration peut leur être profitable. Ce sont là les deux rôles essentiels que notre Chambre de Commerce doit s'efforcer de remplir, tantôt simultanément et tantôt alternativement. Ces deux rôles d'ailleurs ne sont distincts qu'en apparence. En réalité ils n'en font qu'un. Ils sont inséparables et complémentaires, car si l'expérience accumulée en période de crise constitue, pour l'heure de la reprise, un réservoir d'enseignements pratiques, à son tour l'expérience patiemment acquise au cours d'une période d'ac-

# L'Helvétia

## Compagnie Suisse d'Assurances contre l'Incendie

Sté ANONYME AU  
CAPITAL SOCIAL  
DE 10.000.000  
FRANCS SUISSES  
FONDÉE EN 1861  
OPÉRANT EN FRANCE  
DEPUIS 1876

SIÈGE SOCIAL A  
SAINT-GALL  
(SUISSE)



GARANTIES TOTALES

AU 31 DÉCEMBRE 1926

Fr. Suisses 21.179.923,52

SINISTRES RÉGLÉS

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1926

Francs Suisses 214.394.000

DIRECTION POUR LA FRANCE

en son immeuble : 8 bis, rue de Châteaudun, PARIS (9<sup>e</sup>)

DIRECTEUR : M. G. A. SCHELLING

*La direction de L'Helvétia-Incendie et ses agences se mettent à la disposition des Suisses résidant en France pour la vérification gratuite de leurs polices et l'étude de leurs risques.*

### PRINCIPALES AGENCES GÉNÉRALES

MM. :  
MARSEILLE : Maurice ROUSSET, 1, place Sadi-Carnot.  
MARSEILLE : G. de CHAMBURE, 71, rue Cannebière.  
NICE : Michel BOVIS, 15, avenue de la Victoire.  
CANNES : A. TAFFE, 3, rue St-Honoré.  
TOULON : C. MONNAYES, 42, rue d'Alger.  
NIMES : F. VALENTIN, 22, rue Balore.  
ALAIS : R. MERCOIRET, 16, boulevard Louis-Blanc.  
MONTPELLIER : H. COQUINET, 6, rue Eugène-Lisbonne.  
NARBONNE : Joseph MARTIN, 22, rue BERNE-LA-GARDE, 5, rue Saint-de Lunes.  
TOULOUSE : DE PINDRAY & DE Pantaléon.  
MILLAU : E. GUIBERT & Fils, 28, bd de la République.  
TARBES : Joseph MOULES, 4, rue de la Verrerie.  
PAU : Paul NANCY, rue Duboué.  
BAYONNE : Edouard SAINT-PÉ, 7, place Notre-Dame.  
BORDEAUX : Georges POURQUEY, 46, allées de Tourny.  
LIMOGES : AUBRY, 2, place Etienne-Pinchaud.  
NIORT : Gaston-Louis FOURNIER, 9, rue Paul-Bert.  
NANTES : LEMAUFF & COTTEUX, rue J.-J. Rousseau.  
QUIMPER : Jean CARADEC, 9, rue des Régualres.  
BREST : Richard REUTLINGER, 30, rue Voltaire.

MM. :  
SAINT-MALO : FRANKY-FARJON, 19, rue Le Pomellec.  
RENNES : Maurice SAILLARD, 22, rue Lanjuinais.  
CAEN : Joseph HAMARD, 26, rue Saint-Jean.  
TOURS : A. PILORGET, 89, rue Lakanal.  
LE HAVRE : DUBOIS, 105, bd de Strasbourg.  
LE HAVRE : KABLE & LOUVEL, 97, boulevard de Strasbourg.  
ROUEN : Paul JANSSEN, 3, rue d'Ecosse.  
AMIENS : Fernand BISSIERE, 39, rue de Metz.  
ARRAS : L. DORANGE, rue de Douai, Blangy-lez-Arras.  
BOULOGNE-SUR-MER : MARONIEZ & DETUNCO, 61, boulevard de Clocheville.  
CALAIS : L. DRIN, 79, rue Descartes.  
DUNKERQUE : STERCKMANN & GEERAERT, 12, rue Faulconnier.  
BÉTHUNE : Raphaël LIÉGEOIS, 46, boulevard Thiers.  
ROUBAIX : EECKMAN & TETTELIN, 94, rue de la Gare.  
ST-QUENTIN : Félix HANON, 16, rue d'Alsace.  
SOISSONS : J. DE FAY, 8, bd Pasteur.  
REIMS : Marcel DEMOULIN, 6, rue Jean-Jacques-Rousseau.  
NANCY : P. SAVELLI de GUIDO, 8, rue Lafayette.  
SEDAN : Paul JOLIOT, villa Turenne, boulevard du Grand-Jardin.  
METZ : Edouard STAUDT, 12, rue du Change.

MM. :  
STRASBOURG : STARCK & ANTHON, 27, boulevard de Nancy.  
MULHOUSE : Edouard DOLL & Cie, 20 bis, rue de la Sinne.  
BELFORT : Marcel LÉVY, 2, rue Emile-Zola.  
MONTBÉLIARD : Georges DUROST, à Sainte-Suzanne.  
BESANÇON : Paul GRAIZELY, 27, rue Mégevaud.  
ARC-SÈNANS : Louis JOBIN.  
ANNECY : FOURNIER, av. de Chevènes.  
CHAMBERY : TERRIER & DAN-TRAIGUES, 11, bd de la Colonne.  
GRENOBLE : Paul MICHOU, 24, rue Lafayette.  
GAP : Marius BRISSAC, 49, rue Carnot.  
LYON : GAGNIEUR & CHAVANE, 18, rue du Bât-d'Argent.  
ST-ÉTIENNE : SERRES & BORDES, 17, rue Brossard.  
THIERS : J. DUROGNON, 15, rue de Lyon.  
VICHY : MOREL Fils, 30, rue de l'Etablissement.  
MONTLUÇON : E. VERGNIAUD, 3, rue Chantoiseau.  
CLERMONT - FERRAND : Jean AMIOT, 1, rue Montlosier.  
ALGER : René KOHLER, 46, rue d'Isly.  
ORAN : BLAZY Frères, 5, rue Jean-Richepin.  
BONE : E. MIELLE, 11, r. du Capitaine-Génova.  
CASABLANCA : UNION D'ENTREPRISES MAROCAINES, 62, avenue de la Marine.

tivité normale du commerce, prépare pour les jours difficiles, un abondant grenier de directives précieuses.

\*  
\*\*

Pour l'avenir, et à moins de circonstances imprévues, notre programme de travail est tout tracé. Il consiste d'abord, et tout simplement, à persévérer dans la voie où nous sommes engagés, c'est-à-dire à nous appliquer en toute occasion à rendre service à tous ceux qui s'adressent à nous.

Il consiste ensuite à tenir au courant de ce qui se passe, à renseigner sur la vie économique de la Suisse et de la France, tous ceux qui, en France comme en Suisse, sont directement intéressés au développement de bonnes et profitables relations entre nos deux pays.

C'est là la mission de notre *Bulletin mensuel*. Vous avez pu constater qu'après une regrettable interruption, due à une indisposition prolongée de notre secrétaire général, sa publication a été reprise. Elle sera régulièrement poursuivie et nous constatons déjà que les deux premiers numéros de 1929, qui contiennent une documentation très riche et des commentaires intéressants, ont été accueillis par nos lecteurs avec une satisfaction marquée.

Quant à notre *Annuaire général franco-suisse* nous sommes heureux de pouvoir dire qu'après bien des vicissitudes nos mesures sont prises pour qu'il paraisse avant le 15 décembre 1929.

\*  
\*\*

Arrivés au terme de ce rapport, il nous reste à vous indiquer, comme nous le faisons chaque année, dans quelles proportions le nombre de nos membres s'est accru et à vous entretenir de notre situation financière.

Au 31 décembre 1927, notre effectif total était de 942 membres. Au 31 décembre 1928 il avait atteint le chiffre de 1.004 membres. L'accroissement net n'a donc été que de 62 membres alors qu'il avait été de 135 l'année précédente.

En réalité le nombre des nouveaux membres admis en 1928 a été supérieur à 62, mais nous avons dû, comme chaque année, enregistrer la perte d'un certain nombre de membres par suite de décès, départs, cessation de commerce et quelques démissions provoquées par l'augmentation du montant minimum des cotisations.

Le rapport dont notre trésorier vous donnera lecture tout à l'heure fait ressortir pour l'exercice 1928 un excédent de recettes de 5.350 fr. 04, alors que l'exercice 1927 s'était soldé par un déficit de 12.087 francs.

Vous vous réjouirez avec nous de cet excédent de recettes qui est un phénomène nouveau, un réel progrès qui permet de bien augurer de l'avenir de notre situation financière si, comme nous l'espérons, le relèvement du montant des cotisations, en même temps que la continuation de l'accroissement du nombre de nos membres, contribuent à augmenter nos ressources.

Ce n'est pas, en effet, du côté d'une réduction des dépenses que nous devons chercher l'équilibre de notre budget. Elles sont maintenues dans les limites compatibles avec la bonne marche de notre organisation. L'accroissement continu de l'activité de notre Secrétariat général entraîne forcément une augmentation sensible des frais de correspondance. Nous devons donc nous attendre à voir s'élever encore et constamment, ce chapitre de nos dépenses.

Nous avons pu constater, d'autre part, que notre personnel, très peu nombreux, fait face à une tâche qui est souvent très lourde. Que l'un ou l'autre de nos collaborateurs vienne à être malade, — et le cas, malheureusement, s'est produit l'an dernier — notre Secrétariat général risque d'être débordé et de voir son activité s'engorger.

Nous constatons donc que pour la bonne marche de tous nos services aussi bien que pour ménager notre personnel dont les forces pourraient, à la longue, être moins résistantes que le dévouement, il deviendra nécessaire, avant longtemps, d'augmenter le nombre de nos collaborateurs.

\*  
\*\*

Aurions-nous dû, dans ce rapport, rappeler d'autres difficultés toujours pendantes entre la Suisse et la France, d'autres projets, d'autres efforts et d'autres démarches qui, jusqu'ici, sont demeurées sans résultat.

Leur seule énumération serait impressionnante, mais la plupart de ces questions — que vous connaissez toutes — font l'objet, en ce moment de négociations entre nos gouvernements. Nous nous abstenons donc de les passer en revue dans ce rapport. Nous n'aurions pu, d'ailleurs que les énumérer et vous



# SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE

## CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social à WINTERTHUR (Suisse)

Fondée en 1875

Etablie en France en 1876

Accidents de toute nature  
Responsabilité civile -- Vol -- Cautionnement

CAPITAL SOCIAL : 20.000.000 de francs suisses

CAPITAL VERSÉ : 12.000.000 de francs suisses

Primes en 1927, francs suisses..... 60.232.567  
(soit plus de 295.000.000 en monnaie française)

Fonds placés, banques, etc., à la fin de 1927, plus de 98 millions (francs suisses),  
soit environ 480 millions exprimés en monnaie française

Succursale française : 57, Boulevard Malesherbes, PARIS  
(EN L'HOTEL DE LA SOCIÉTÉ)

# SOCIÉTÉ GENEVOISE D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE

Siège social : GENÈVE

FONDÉE EN 1860

Machines et Instruments de Haute Précision  
pour l'Industrie et les Laboratoires



**SPÉCIALITÉS :** Machines à mesurer, Micromètres de haute précision, Bancs micrométriques, Comparateurs, Machines à diviser, Machines à pointer, Machines à rectifier les filetages, Vérificateurs d'engrenages, etc., Instruments de Physique, de Géodésie et d'Astronomie, etc., etc.

**MACHINES A POINTER :** Elles ont pour but la fabrication rapide et précise des gabarits de perçage et d'outillages divers et permettent d'assurer l'**interchangeabilité rigoureuse**.

*Elles sont construites en cinq modèles de différentes capacités et susceptibles de répondre aux -- exigences de tous genres de constructions --*

Vente :

En Suisse : par le siège social, 8, RUE DES VIEUX-GRENADIERS, GENÈVE.

En France : par le Rep<sup>l</sup> Gén. A. Borel, 5, RUE GODOT-DE-MAUROY, PARIS (9<sup>e</sup>)

(Tél. : Gut. 41-50 et Louv. 14-52)

conviendrez, avec nous, qu'une telle énumération, dans un rapport qui sera rendu public, compliquerait plutôt qu'elle ne servirait les tâches multiples et particulièrement lourdes qui sont aujourd'hui, comme hier et seront sans doute quelque temps encore, pour notre ministre, M. Dunant et pour les collaborateurs dévoués qui l'entourent, une source non seulement de labeur ininterrompu mais de constantes préoccupations.

Il est un point, toutefois, sur lequel notre Chambre de Commerce ne peut pas renoncer à exprimer, publiquement, sa légitime impatience :

Une convention générale d'arbitrage et de conciliation, signée le 6 avril 1925, par M. Herriot au nom du gouvernement français et par M. le ministre Dunant, au nom du gouvernement suisse, a été promptement ratifiée, la

même année, par les Chambres fédérales. Elle a été ensuite approuvée, sans discussion, en 1926, par la Chambre des Députés. Mais, depuis trois ans, elle attend la ratification du Sénat.

Comment ne serions-nous pas douloureusement affectés par cette attente qui se prolonge et qui est d'autant moins explicable que la France a négocié entre temps, signé et ratifié des conventions toutes semblables avec plusieurs autres pays?

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que dans cette circonstance, comme dans tous les différends franco-suisse à l'applanissement desquels vous consacrez infatigablement votre intelligence et vos forces, vous serez toujours et inlassablement soutenu par la Chambre de Commerce suisse en France.

Paris, mars 1929.

*Le Secrétaire général :*

Maurice Trembley.

*Le Président :*

J.-L. Courvoisier.

## Le Banquet du 11 Avril

Le banquet par lequel notre Chambre de commerce a décidé de célébrer le dixième anniversaire de sa fondation — et qui aura lieu jeudi 11 avril, à 20 heures, à l'Hôtel Continental — promet d'être une manifestation franco-suisse du plus haut intérêt.

A peine rentré d'Égypte, M. Georges Bonnefous, ministre du Commerce, a bien voulu nous faire savoir qu'il y assisterait avec plaisir.

Parmi les premières réponses qui nous parviennent, à l'heure où nous mettons sous presse, signalons l'acceptation des personnalités françaises suivantes : M. Charneil, directeur de l'Expansion commerciale et du Crédit, au ministère du Commerce ; M. R. Fighiera, directeur des Affaires commerciales et industrielles, au ministère du Commerce ; M. P. Elbel, directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce ; M. Etienne Fougère, président de la Commission des douanes de la Chambre des députés ; M. Bonnefon-Craponne, directeur de l'Office national du Com-

merce extérieur ; M. Coulondre, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Relations commerciales au ministère des Affaires étrangères ; M. Roger Lehideux, président du Syndicat des Banquiers...

Du côté suisse, nous avons déjà annoncé l'acceptation de M. A. Dunant, ministre de Suisse, et nous venons de recevoir les réponses favorables de M. Meyer, consul de Suisse à Lyon ; M. Robert Laroche, président de l'Association suisse des Banquiers ; M. John Syz, président, et M. le Dr Hulftegger, premier secrétaire de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie ; M. Robert Jornet, secrétaire général de la Chambre de commerce de Genève.

**Le nombre des places n'étant pas illimité, nous prions instamment les membres et amis de notre Chambre de Commerce, qui désirent prendre part à cette manifestation, de réserver leur couvert sans retard (Prix du couvert: Fr. 100).**